ne s'effarouchent pas aisément, qui n'ont peur ni des gens ni des bêtes, qui entrent dans les maisons, ramassent les miettes aux heures des repas. Dans tous les cas, on ne doit jamais prendre pour *couveuses* des poules âgées de moins de deux ans. On reconnaît qu'une poule demande à couver lorsqu'elle glousse, tourne dans tous les sens, et se tient de temps à autre le ventre à terre. Certaines poules éprouvent trop fréquemment le besoin de couver; les ménagères emploient différents moyens pour les guérir de ce défaut : elles leur passent une petite plume au travers des narines, ou bien elles les plongent dans l'eau froide à plusieurs reprises, en ayant soin de diminuer pendant quelque temps leur ration de vivres; d'autres fois elles les tiennent enfermées, pendant deux jours, sous un cuvier disposé de telle sorte que l'air ne puisse leur manquer, et ne leur donnent ni à boire ni à manger pendant ce temps. Souvent, au contraire, surtout lorsqu'elles ne jouissent pas de leur liberté, les poules ne sont pas disposées à couver; pour les y provoquer, on leur donne de la graine de moutarde, des trempées au vin, des feuilles et de la graine d'ortie desséchées et pulvérisées. Dans quelques localités, les ménagères vont même jusqu'à leur arracher les plumes du ventre et à leur fouetter la peau nue avec des orties vertes. Nous n'avons pas besoin d'insister pour faire sentir la barbarie d'un pareil procédé. A défaut de poules *couveuses*, on peut employer des chapons ou des dindes.

Dès que la *couveuse* a pris possession de son nid, on ne doit plus toucher aux œufs. L'incubation dure ordinairement vingt et un jours. Beaucoup de ménagères ne mettent les œufs qu'en nombre impair, et placent un petit morceau de fer dans le nid pour préserver les œufs des effets de l'électricité en temps d'orage. La première de ces précautions doit être évidemment rangée parmi les pratiques superstitieuses dont nos campagnes nous offrent encore de si fréquents exemples; quant à la seconde, bien que plus savante, elle ne nous paraît guère mieux fondée. Quand les poussins sont éclos, il faut les laisser un ou deux jours sous leur mère avant de leur donner à manger.

2° *Couveuses artificielles*. La poule qui couve cesse de pondre, et il en est de même pendant tout le temps qu'elle élève ses petits. Il y a là une perte réelle. Pour l'éviter, on a imaginé de remplacer l'aile maternelle par des *couveuses* artificielles. Cette invention singulière ne date pas d'hier : il y a bien des siècles qu'en Egypte on fait éclore des poussins au four. Les Chinois ont des procédés analogues et tout aussi anciens. Les modernes n'ont pas voulu rester en arrière. Réaumur, le premier en France, a fait des essais qui sont devenus célèbres. Après lui, Bonnemain et Cautelo se sont occupés du même sujet avec un certain succès. De nos jours, on dit beaucoup de bien du procédé d'incubation de M. Charbogne et de la *couveuse* de M. Carbonnier. Le principal inconvénient de la plupart des appareils de ce genre est de coûter fort cher. Quelques-uns reviennent à environ 500 fr. par 100 œufs. Aussi est-il peu probable qu'ils soient jamais communément employés. Ils pourront avoir quelque succès dans les établissements zoologiques et chez des amateurs, mais jamais, croyons-nous, chez des cultivateurs de profession. Cependant, comme dans un livre de la nature de celui-ci nous devons donner un aperçu de tout ce qui, à un titre quelconque, peut intéresser le public, nous allons décrire un de ces petits appareils. C'est au plus simple et au moins coûteux que nous donnerons, bien entendu, la préférence. La *couveuse* de M. Carbonnier nous semble, mieux que toute autre, remplir ces conditions. Imaginez une boîte de bois blanc, de dimensions assez restreintes, à la partie supérieure de laquelle est une caisse de zinc reposant sur une toile métallique galvanisée, et contenant une certaine quantité d'eau. Un retrait ménagé sous cette caisse, dans l'intérieur de la boîte, contient une lampe à deux becs, alimentée avec de l'huile ordinaire bien épurée. Cette lampe sert à chauffer l'eau, dont la température doit marquer 50° centigrades environ. En hiver, les deux becs doivent être allumés; mais, pendant les chaleurs, un seul peut suffire. Immédiatement au-dessous de la toile métallique, s'ouvre un tiroir qui contient les œufs. Ceux-ci, au nombre de quarante, sont disposés sur une légère couche de foin très-menu. Le degré de chaleur communiqué par l'eau est de 40° à 41° centrigrades. Les soins se bornent à changer ces œufs de place une ou deux fois par jour, et à les laisser quelquefois exposés à l'air pendant un quart d'heure. Au bout de vingt et un jours, l'incubation est parfaite; mais les petits sortis de l'œuf doivent encore rester dans le tiroir au moins vingt-quatre heures. Après ce temps, on les place dans un second appareil aussi simple de construction que le premier. C'est une sorte de cage à l'une des extrémités de laquelle se trouve un bassin de zinc, où l'on met une fois par jour, mais seulement pendant les temps froids, de l'eau chauffée à 70° ou 80° environ. Dans l'intérieur de la cage, et au-dessous du bassin, on adapte une peau d'agneau destinée à servir d'abri aux petits poussins. Au bout de huit jours de reclusion, ces derniers sont assez forts pour être exposés au grand air dans la basse-cour; mais il faut avoir soin de tenir à leur portée la *poussinière* toujours ouverte, afin qu'ils puissent s'y retirer à volonté. L'appareil tout entier est facile à construire, et le prix n'en doit pas être très-élevé. On dit même qu'il réalise une certaine économie sur l'incubation naturelle. Il est vrai aussi que, dans ce système, le travail de la nature a été imité avec une réelle perfection, comme on peut s'en convaincre par une comparaison facile à faire. Cependant nous craignons toujours, tant nous avons foi en la nature, qu'il n'y ait entre les poulets éclos artificiellement et ceux qui sont nés sous l'aile de leur mère quelque différence analogue à celle qu'on remarque entre les enfants nourris au biberon et ceux qui ont teté le lait de leur mère.

COUVI adj. m. (kou-vi — rad. *couver*). En parlant d'œufs impropres à être mangés, soit parce qu'ils ont été couvés quelque temps, soit parce qu'ils sont corrompus, on dit : *Des œufs* COUVIS.

— **Antonyme**. Frais (en parlant des œufs).

COUVIN, ville de Belgique, province de Namur, arrond. et à 17 kilom. S. de Philippeville, à 16 kilom. N. de Rocroy, près de la frontière de France, chef-lieu de canton, 2,890 hab. Fabriques de draps; riches mines de fer dans les environs; forges et usines très-importantes; fabrication d'ouvrages de fonte, de câbles de fer et de machines à vapeur.

COUVINE s. f. (kou-vi-ne — rad. *queue*, qui s'écrivait *coue*). Cost. Queue de robe. ‖ Vieux mot.

COUVOIR s. m. (kou-voir — rad. *couver*). Appareil destiné à l'éclosion artificielle des œufs.

COUVRAILLE s. f. (kou-vra-lle — *ll* mll. — rad. *couvrir*). Agric. Syn. de SEMAILLE dans quelques départements.

COUVRANT (kou-vran) part. prés. du v. Couvrir : *Le camp des gardes nationaux, en* COUVRANT *la place, l'eût-il défendue?* (Michelet.)

COUVRE-CHEF s. m. Nom générique des objets servant à couvrir la tête, comme chapeau, casquette, bonnet, etc. : *Les* COUVRE-CHEF *orientaux. Probus dit aux ambassadeurs persans que, si leur maître refusait de rendre justice aux Romains, il rendrait la Perse aussi nue d'arbres et d'épis que sa tête l'était de cheveux; et il ôta son* COUVRE-CHEF. (Chateaub.) *Le paysan qui date d'après la Révolution est remarquable par l'adhérence de son* COUVRE-CHEF *à sa chevelure.* (G. Sand.)

Jupiter fit à Typhon, leur grand chef,
D'une montagne un *couvre-chef*.
SCARRON.

Le voilà donc de grègues affublé,
Ayant sur soi ce nouveau *couvre-chef*.
LA FONTAINE.

‖ On n'emploie plus ce mot qu'en plaisantant ou lorsque, comme dans l'exemple de Chateaubriand, il est impossible de déterminer l'objet par un mot plus précis.

— Chir. Bandage qui enveloppe la tête : *On se sert de* COUVRE-CHEF *pour maintenir un appareil appliqué sur la voûte du crâne.* (Focillon.)

COUVRE-COLBACK s. m. Art. milit. Enveloppe de toile cirée que l'on place sur le colback les jours de mauvais temps.

COUVRE-CUISSE s. m. Anc. art milit. Pièce d'armure qui couvrait la cuisse, et que l'on portait seulement lorsqu'on était à cheval.

COUVRE-FACES s. f. Art milit. Ouvrage de fortification en forme de redan, que l'on place en avant du saillant d'un bastion ou d'une demi-lune pour en dérober les faces aux feux des batteries de l'ennemi. ‖ On appelle plus ordinairement cet ouvrage une CONTREGARDE.

COUVRE-FEU s. m. Pot dont on couvre le feu pour l'empêcher de se consumer ou de causer un incendie : *Le* COUVRE-FEU *de terre.*

— Signal par lequel on ordonne de couvrir les feux et d'éteindre les lumières : *Sonner le* COUVRE-FEU. *L'heure du* COUVRE-FEU. *Mes bourgeois, dit le maître du cabaret, voilà le* COUVRE-FEU *qui sonne, et il me faut fermer mon cabaret.* (E. Sue.) ‖ Le sens de ce signal a été successivement modifié et même a fini par ne plus indiquer que le moment de fermer les portes d'une ville ou d'une forteresse : *Chaque piéton marchait avec son falot après l'heure du* COUVRE-FEU. (G. Sand.) ‖ Heure à laquelle on sonnait le couvre-feu : *Vous viendrez au* COUVRE-FEU. ‖ Cloche qui servait à le sonner.

— Fam. *Sonner le couvre-feu*, Dépasser l'âge des passions :

A soixante ans passés! Je vous demande un peu!
— Oh! vous devez avoir *sonné le couvre-feu*.
E. AUGIER.

‖ S'opposer aux progrès des lumières : *A la fin de chaque grande époque, on entend quelque voix dolente... qui* SONNE LE COUVRE-FEU. (Chateaub.) Ces deux sens sont également justes, mais peu usités.

— **Encycl.** Hist. On désignait, au moyen âge, sous le nom de *couvre-feu*, une sonnerie de cloche annonçant la nuit close aux habitants d'une ville, et les invitant au sommeil. Le but de cette sonnerie ne paraît pas avoir été d'ordonner, comme on l'a prétendu souvent à tort, l'extinction des lumières, après une certaine heure, mais une simple invitation de prendre des mesures de prudence pour éviter les incendies nocturnes. Un extrait des statuts du collége de justice (1358) nous apprend qu'à la nuit tombée la porte devait être close à la clef, et la cloche mise en branle de manière à être entendue de tout Paris. C'était le *couvre-feu*. Au XIVe et au XVe siècle, de fréquentes ordonnances du Châtelet de Paris assignèrent le moment du *couvre-feu* comme celui où devaient être exécutées nombre de mesures municipales ou d'ordre public. Par exemple, aux premiers sons de la cloche, les femmes publiques devaient fermer leur porte, éteindre leur lampe et disparaître; mais elles étaient habiles à éluder cette ordonnance.

En 1424, le *couvre-feu* était sonné à Saint-Séverin, et l'histoire, muette sur tant de noms glorieux, nous a conservé celui de l'obscur sonneur du *couvre-feu* de Saint-Séverin : il s'appelait Benoît Sezède, et logeait non loin de ses cloches. Vers 1550, le *couvre-feu* était sonné à Saint-Germain-des-Prés à huit heures du soir. Au XVIIIe siècle, Notre-Dame sonnait le sien à sept heures, et la Sorbonne en sonnait un autre de neuf heures à neuf heures et demie. Le *couvre-feu* est depuis longtemps passé à l'état de simple souvenir; il a été remplacé, à Paris et dans les villes qui ont une garnison militaire, par la retraite, sonnée à sept heures en hiver, à huit heures en été, et que les vieillards, fidèles aux souvenirs, désignent encore sous le nom de *couvre-feu*.

Couvre-feu (LE), extrait des *Huguenots*, poëme de Scribe, musique de Meyerbeer. Meyerbeer seul pouvait faire revivre cette mélopée du moyen âge, si simple et si profondément réaliste. Donnez cette idée à Rossini ou à M. Auber, le premier fera un joli chœur aux parties savamment combinées et ingénieusement emboîtées; il ne serait pas extraordinaire qu'il y intercalât même quelque brillante cavatine. M. Auber eût écrit en souriant de gais couplets, quelque petite ballade guillerette avec chœurs en écho. Meyerbeer, lui, plonge son bras créateur dans les ténèbres du passé, et nous apporte tout vivant sur la scène le veilleur de nuit du vieux Paris.

Allegretto molto moderato.

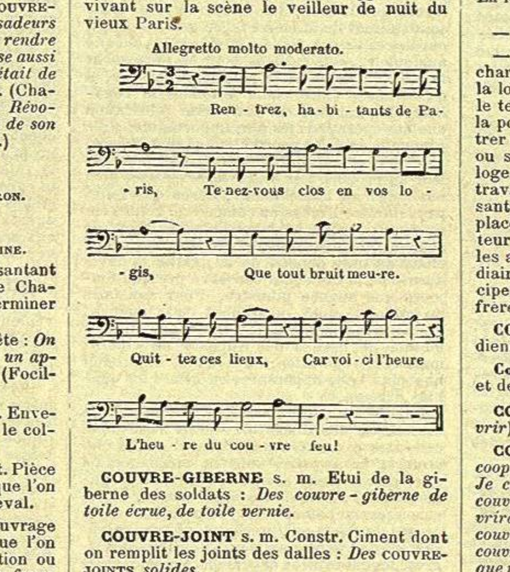

COUVRE-GIBERNE s. m. Etui de la giberne des soldats : *Des couvre-giberne de toile écrue, de toile vernie.*

COUVRE-JOINT s. m. Constr. Ciment dont on remplit les joints des dalles : *Des* COUVRE-JOINTS *solides.*

— Techn. Planche mince et étroite qu'on cloue sur les joints des autres planches.

COUVRE-LIT s. m. Sorte de couverture légère dont on enveloppe le lit : *Des* COUVRE-LITS *de tapisserie, de guipure.*

COUVRE-LUMIÈRE s. m. Mar. Pièce de cuivre ou de plomb dont on couvre la lumière des canons : *Des* COUVRE-LUMIÈRE *de cuivre.*

COUVRE-NUQUE s. m. Art milit. Partie évasée au bas du casque, qui couvre la nuque. ‖ Bande de basane cousue à la partie inférieure et postérieure du shako. ‖ Pl. COUVRE-NUQUE.

COUVRE-OREILLE s. m. Méd. Enveloppe de caoutchouc dont on couvre le pavillon de l'oreille, pour le protéger, dans certaines affections. ‖ Pl. COUVRE-OREILLES.

— **Encycl.** L'invention du *couvre-oreille* est toute récente, et elle est due à M. Marville, de Reims. C'est une espèce de fourreau de caoutchouc couleur de chair, et dont la forme est moulée exactement sur celle de l'oreille externe. Le but que s'est proposé l'inventeur est de garantir les oreilles du contact de l'air toutes les fois que des lésions d'une nature quelconque rendent ce contact dangereux ou pourraient en être la conséquence, par exemple : quand la rigueur de la température peut faire craindre des engelures, souvent très-douloureuses dans ces parties délicates; quand on est exposé à entendre des bruits foudroyants comme les décharges d'une nombreuse artillerie, et dans une foule d'autres circonstances où il y aurait impossibilité de s'entourer la tête de bandes comme le font les malades.

COUVRE-PIED s. m. Petite couverture de lit, spécialement destinée à couvrir les pieds : *Des* COUVRE-PIEDS *piqués.* ‖ Sorte de couvre-lit d'apparat : *Elle lui envoie un charmant* COUVRE-PIED *tricoté par ses belles mains.* (G. Sand.) *Le* COUVRE-PIED *de son lit est en dentelle de point d'Angleterre; il vaut* 10,000 *fr.* (Balz.)

— Rem. Si, dans l'orthographe du substantif composé *couvre-pied*, on observait les règles de la décomposition, il faudrait mettre le signe du pluriel dans tous les cas, même quand ce substantif est au singulier, et écrire : *Un* COUVRE-PIEDS, *des* COUVRE-PIEDS. Il n'y aurait donc pas, à proprement dire, de faute à écrire le mot ainsi, puisque cette orthographe serait logique. Mais aujourd'hui qu'il y a une tendance à soumettre les substantifs composés à la règle générale du pluriel dans les noms, nous préférons écrire un *couvre-pied*, des *couvre-pieds*. L'Académie ne donne aucun exemple du pluriel, mais elle écrit sans *s* ce mot au singulier. D'autre part, elle dit un *cure-dent*, des *cure-dents;* prenons donc cet exemple pour type, et écrivons un *couvre-pied*, des *couvre-pieds*.

COUVRE-PLAT s. m. Couvercle de plat : *Des* COUVRE-PLATS *de fer battu.*

COUVRE-PLATINE s. m. Art milit. Morceau de cuir dont on couvrait autrefois la platine d'un fusil. ‖ Pl. COUVRE-PLATINE.

— Mar. Rondelle de plomb dont on couvre la batterie-platine d'un canon.

COUVRE-SHAKO s. m. Etui de toile cirée dont les militaires couvrent leur shako. ‖ Pl. des COUVRE-SHAKOS.

COUVREUR s. m. (kou-vreur — rad. *couvrir*). Ouvrier ou entrepreneur qui s'occupe de couvrir les maisons ou d'en réparer les toitures : *Un homme de cœur pense à remplir ses devoirs à peu près comme le* COUVREUR *pense à couvrir.* (La Bruy.) *La tête ne tourne point aux* COUVREURS *sur les toits.* (J.-J. Rouss.)

. . . Des *couvreurs*, grimpés au toit d'une maison,
En font pleuvoir l'ardoise et la tuile à foison.
BOILEAU.

— Adjectiv. : *Ouvrier* COUVREUR.

— Fr.-maçonn. *Frère couvreur*, maçon chargé de veiller, l'épée à la main, à ce que la loge soit exactement fermée pendant tout le temps des travaux. La garde intérieure de la porte lui est confiée, et il ne peut laisser entrer ni sortir personne, sans en rendre compte, ou sans recevoir l'ordre du président de la loge. En Angleterre, il y a deux gardiens des travaux, l'un à la porte extérieure, remplissant les fonctions du *frère couvreur;* l'autre, placé à l'intérieur, est un simple introducteur (le second diacre), chargé de transmettre les avis du dehors au dedans, par l'intermédiaire du garde extérieur. Celui-ci ne participe pas aux travaux, et est ordinairement le frère servant de la loge.

COUVREUR (Adrienne LE), célèbre comédienne. V. LECOUVREUR.

Couvreur (ADRIENNE LE), drame de Scribe et de M. Legouvé. V. ADRIENNE LECOUVREUR.

COUVREUSE s. f. (kou-vreu-ze — rad. *couvrir*). Rempailleuse de chaises. ‖ Vieux mot.

COUVRIR v. a. ou tr. (kou-vrir — lat. *cooperire;* de *cum* avec, et *operire*, couvrir. *Je couvre, nous couvrons; je couvrais, nous couvrions; je couvris, nous couvrîmes; je couvrirai, nous couvrirons; je couvrirais, nous couvririons; couvre, couvrons, couvrez; que je couvre, que nous couvrions; que je couvrisse, que nous couvrissions; couvrant; couvert, couverte*). Cacher ou protéger quelque chose au moyen d'un objet que l'on met dessus : COUVRIR *son visage de ses mains.* COUVRIR *ses yeux d'un bandeau.* COUVREZ *vos épaules. Il* COUVRIT *sa tête d'un bonnet. Il faut* COUVRIR *ce livre.* COUVREZ *le feu, pour le conserver.* COUVREZ *la marmite.* COUVREZ *bien le malade; il aurait froid. Le cultivateur, après* AVOIR COUVERT *sa semence, regarde sa tâche comme accomplie.* (Math. de Dombasle.)

D'un des pans de sa robe il *couvrit* son visage.
CORNEILLE.

‖ Etre placé dessus, de façon à cacher ou à envelopper : *Tous les hommes portent à peu près le même masque, mais il y a des visages plus beaux que le masque qui les* COUVRE. (J.-J. Rouss.) *Aucun penseur ne doute aujourd'hui que la mer* N'AIT COUVERT *une grande partie de la terre habitée.* (D'Alemb.)

Mille maux à la fois te déclarent la guerre;
Mortel, ta vie est courte et bientôt finira :
Aujourd'hui tu *couvres* la terre,
Demain elle te *couvrira*.
LE BRUN.

— Envelopper dans des vêtements, habiller; envelopper, en parlant des vêtements : *Les habits qui nous* COUVRENT. *Le voleur qui dépouille les passants* COUVRE *encore la nudité du pauvre.* (J.-J. Rouss.) *Combien de femmes n'ont pas de linge pour* COUVRIR *le nouveau-né, pas de lait pour le nourrir* (Legouvé.) ‖ Donner des vêtements à : COUVRIR *les pauvres.*

— Munir d'un toit : *On va* COUVRIR *cette maison.*

— Répandre, étaler, être répandu, étalé en grande quantité sur : COUVRIR *de sang.* COUVRIR *de boue.* COUVRIR *de fleurs. La neige* COUVRE *la terre. Le sang qui* COUVRE *vos mains. Les larmes qui* COUVRENT *votre visage. La pâleur* COUVRIT *son visage. Les constructions qui* COUVRENT *ce terrain. L'Angleterre* COUVRE *les mers de ses vaisseaux. L'idolâtrie* COUVRAIT *toute la face de la terre.* (Boss.) *Le christianisme* A COUVERT *la terre de chefs-d'œuvre.* (Laurentie.) *Une verdure éternelle* COUVRAIT *les branches des fougères, des lycopodes et des prêles qui composaient la végétation de l'ancien monde.* (L. Figuier.)

Où peuvent se cacher tes saints?
Les pécheurs *couvrent* la terre.
RACINE.

Suspendu sur sa tête, un glaive redoutable
Rend fades tous les mets dont on *couvre* sa table.
L. RACINE.

Encor si vous naissiez à l'abri du feuillage
Dont je *couvre* le voisinage!
LA FONTAINE.

Le mal corrompt le sang, infecte les humeurs,
Couvre les corps flétris de livides tumeurs.
DELILLE.

Heureux, trois fois heureux ceux que la terre *couvre!*
Heureux les morts tombés sur les gazons du Louvre!
BARTHÉLEMY.

— S'interposer, être interposé comme obstacle ou comme moyen de défense et de protection : *Ce général nous* COUVRIT *de son aile droite. Il* COUVRIT *de son corps celui de son colonel. Les montagnes de Norvége sont des boulevards admirables qui* COUVRENT *de ce vent les pays du Nord.* (Montesq.) *Nous devions être soutenus du Royal-Allemand, des escadrons de mousquetaires et de différents corps de dragons qui* COUVRAIENT *notre gauche.* (Chateaub.)

— Cacher, dérober à la vue : *Ce bouquet d'arbres nous* COUVRE *une partie de la perspective. Un nuage* A COUVERT *tout à coup le soleil.*

— Empêcher de percevoir, dominer, étouffer, en parlant d'un bruit : *Sa voix* COUVRAIT *le bruit de la cascade. Les cris des vainqueurs* COUVRIRENT *les plaintes des blessés.* (J.-J. Rouss.)

Il n'a qu'à dire un mot pour *couvrir* nos voix grêles,
Comme un char, en passant, *couvre* le bruit des ailes
De mille moucherons. . . . .
V. HUGO.

— Fig. Cacher, déguiser, empêcher d'être saisi, connu, perçu par l'intelligence : *L'homme met toute son application à* COUVRIR *ses défauts et aux autres et à soi-même.* (Pasc.) *Platon dit que le comble de la malice, c'est de la* COUVRIR *si artificieusement qu'elle paraisse juste.* (Boss.) *Les injustices sont d'autant plus dangereuses, qu'on sait mieux les* COUVRIR *du prétexte spécieux de l'équité.* (Boss.) *Un mystérieux nuage* COUVRE *toujours les affaires des jésuites.* (Chateaub.) *Souvent la modestie n'est qu'un voile dont on* COUVRE *adroitement son amour-propre.* (Alibert.)

Lui pourrons-nous longtemps *couvrir* ce mauvais [tour?
ROTROU.

Et d'un œil innocent il *couvrait* sa pensée.
REGNARD.

Je me suis tu cinq ans, et jusques à ce jour
D'un voile d'amitié j'*ai couvert* mon amour.
RACINE.

. . . Les grâces en elle, étant femme et jolie,
Couvrent l'ambition d'un masque de folie.
LEMERCIER.

‖ Pallier, réparer, effacer, excuser, amnistier : *Je coupe, j'abats, je fauche tout, et puis je* COUVRE *tout de ma grande soutane rouge.* (Richelieu.) COUVRIR *un mal n'est pas le guérir.* (Esquiros.) *Louis XI* COUVRAIT *ses crimes de son manteau royal, Richelieu de sa soutane rouge.* (Bignon.) *Dans l'esprit de l'ambitieux, le succès* COUVRE *la honte des moyens.* (Mass.) *Les succès* COUVRENT *les fautes, les revers les rappellent.* (Lévis.) *L'indignité des uns ne* COUVRE *pas celle des autres.* (Proudh.) *Henri IV demandant un jour à l'ambassadeur d'Espagne si son maître n'avait pas de maîtresses, l'ambassadeur répondit : « Philippe est un prince religieux qui n'aime que la reine. — Est-ce que votre roi, repartit Henri, n'a pas assez de vertus pour* COUVRIR *un vice? »*

Non, vous voulez en vain *couvrir* son attentat.
RACINE.

L'agrément *couvre* tout, il rend tout légitime;
Aujourd'hui dans le monde on ne connaît qu'un [crime,
C'est l'ennui. . . . . .
GRESSET.

‖ Protéger, défendre, garantir : COUVRIR *quelqu'un de son bras, de son autorité.* COUVRIR *l'innocence du bouclier des lois. Nous ne sommes plus au temps où les ministres* COUVRAIENT *la couronne; aujourd'hui ils la découvrent.* (J. Favre.) ‖ Receler, contenir en soi : *Toutes choses* COUVRENT *quelque mystère; toutes choses sont des voiles qui* COUVRENT *Dieu.* (Pasc.) *Avant tout, le respect de la loi,* COUVRIT-*elle une erreur, une violence, une injustice.* (E. de Gir.)

— Combler, en bonne ou en mauvaise part : COUVRIR *de honte, de confusion, d'infamie.* COUVRIR *de gloire.* COUVRIR *d'applaudissements.* COUVRIR *d'éloges. Son infâme Antinoüs, dont il fit un dieu,* COUVRE *de honte toute sa vie.* (Boss.) *La guerre de Crimée* A COUVERT *de gloire l'armée française.* (E. de Gir.)

Nous pourrons tous les deux, empressés à lui plaire,
Couvrir de nos respects la vieillesse d'un père.
DUCIS.

— Particulièrem. S'accoupler à, en parlant d'un mâle : *Le lévrier qui* A COUVERT *votre chienne.*

— Pop. *Couvrir la joue, la face, le visage de quelqu'un*, Le souffleter : *Je lui réponds en* LUI COUVRANT LA FACE *de mes cinq doigts.* (Volt.)

— *Couvrir les yeux*, Aveugler moralement, empêcher de voir la vérité : *Combien de fois essaya-t-il, d'une main impuissante, d'arracher le bandeau fatal qui lui* COUVRAIT LES YEUX! (Fléch.)

— *Couvrir de ténèbres*, Obscurcir, assombrir, attrister : *La mort* COUVRE DE TÉNÈBRES *nos plus beaux jours.* (Boss.) *Une grande gloire* COUVRE DE TÉNÈBRES *tout ce qui la suit.* (Chateaub.)

— *Couvrir d'or*, Acheter à un prix exorbitant : *Il* AURAIT COUVERT D'OR *cette toile, plutôt que d'y renoncer. Je ne donnerais pas ce papier, quand on le* COUVRIRAIT *de pièces d'or.* (Alex. Dum.)

— *Couvrir de boue, de fange*, Salir la réputation de : *Quoi! toute une génération s'accorde à calomnier un innocent, à le* COUVRIR DE FANGE, *à le suffoquer, pour ainsi dire, dans le bourbier de la diffamation.* (J.-J. Rouss.) *Est-ce que cette* BOUE DONT ON *me* COUVRE *ne vous éclabousse pas?* (V. Hugo.)

— *Couvrir de ses ailes*, Protéger, par allusion à l'instinct de quelques oiseaux qui les fait couvrir leurs petits de leurs ailes, pour les protéger : *Je prie Dieu qu'il vous* COUVRE DE SES AILES. (Boss.) COUVREZ, COUVREZ DE VOTRE AILE *cette troupe illustre.* (Mass.)

— Jurispr. *Couvrir la prescription*, L'interrompre. ‖ *Couvrir un crime*, Empêcher qu'on ne puisse l'imputer. Cette dernière expression est rarement employée. ‖ *Couvrir une enchère*, Surenchérir.

— Dr. des gens. *Le pavillon couvre la marchandise*, Axiome de droit international, d'après lequel un navire sous pavillon neutre ne peut être visité par les belligérants, sous prétexte de contrebande de guerre. ‖ Fig. Le nom, le titre d'un objet, de son auteur ou de son propriétaire, fait accepter l'objet lui-même sans réclamation : *Tel mauvais livre de tel illustre auteur a bien réussi; le* PAVILLON A COUVERT LA MARCHANDISE.

— Féod. *Couvrir un fief, un arrière-fief*, Prêter, offrir de prêter foi et hommage pour l'ouverture et la mutation d'un fief, afin d'en empêcher ou d'en prévenir la saisie. ‖ *Couvrir le feu de son tenancier*, Le mettre au ban parce qu'il ne paye pas les droits seigneuriaux.

— Art milit. *Couvrir sa marche*, En dérober la connaissance à l'ennemi.

— Peint. *Couvrir des toiles*, Les peindre : *Ah! ah! vous n'y êtes pas, mes braves compagnons; il vous faudra user bien des crayons,* COUVRIR *bien* DES TOILES *avant d'arriver.* (Balz.)

— Techn. *Couvrir les bougies*, Y appliquer la dernière couche de matière. ‖ *Couvrir les perles*, Enduire les perles fausses d'essence d'Orient.

— Comm. Compenser, balancer : *La recette* COUVRE *à peine la dépense.*

— Bours. Fournir une couverture à : *Je n'accepte rien si vous ne me* COUVREZ.

— Jeux. *Couvrir une carte*, Mettre une autre carte ou de l'argent dessus ‖ *Couvrir une dame*, Au jeu de dames, La doubler, mettre une autre dame dessus, et, Au trictrac, Lui joindre une autre dame sur la même flèche. ‖ *Couvrir un dé*, Au domino, Le fermer par un autre dé, de façon à empêcher l'adversaire de jouer. ‖ *Couvrir un momon*, Accepter le défi d'un momon. ‖ *Couvrir l'échec*, Le faire cesser en interposant une pièce entre la pièce attaquée et celle qui l'attaque : *On ne peut* COUVRIR L'ÉCHEC *du cavalier.* ‖ *Couvrir son jeu*, Tenir ses cartes ou ses dés de façon que l'adversaire ne les voie point, et fig. Déguiser ses desseins, ses intentions, empêcher qu'on ne les pénètre : *Il faut avouer que M. le cardinal de Mazarin joua et* COUVRIT *bien* SON JEU *en cette rencontre.* (De Retz.)

— Franc-maçon. *Couvrir le temple*, Sortir de la loge pendant la durée des travaux. Lorsque les travaux sont terminés au grade d'apprenti et doivent s'ouvrir ensuite au grade de compagnon, le vénérable prie les apprentis de couvrir le temple. Un frère qui ne peut attendre la fin de la tenue pour se retirer doit demander au vénérable à couvrir le temple, et déposer, avant de sortir, son offrande dans le tronc de bienfaisance.

Se couvrir v. pr. Devenir couvert : *La terre* SE COUVRE *de verdure. Le ciel* SE COUVRE *de nuages. Son visage* SE COUVRIT *d'une rougeur subite. Chassez la vanité de la terre, elle* SE COUVRIRA *de paresseux.* (Alibert.) *Son teint, hâlé naturellement,* S'ÉTAIT COUVERT *d'une nouvelle couche de bistre.* (Alex. Dum.) ‖ En parlant du ciel, S'obscurcir : *Allons, rentrons ici; j'ai changé de pensée, et puis le temps* SE COUVRE *un peu.* (Mol.)

— Par ext. S'assombrir : *L'horizon politique* SE COUVRE. *Lorsque je vois les yeux de mes amis* SE COUVRIR *et leurs visages s'allonger, il n'y a répugnance qui tienne, et l'on fait de moi ce qu'on veut.* (Dider.)

— Couvrir à soi, en parlant de quelque partie du corps : SE COUVRIR *les épaules.* SE COUVRIR *les yeux de ses deux mains. C'est sous Charles VIII qu'on a commencé à* SE COUVRIR *habituellement la tête.* (Maquel.)

— Couvrir soi-même, avec les divers sens dans lesquels le verbe couvrir a pour régime direct un nom de personne : SE COUVRIR *d'un manteau.* SE COUVRIR *de dentelles et de diamants.* SE COUVRIR *de sang.* SE COUVRIR *de honte, de gloire.* SE COUVRIR *d'un bois contre les attaques de l'ennemi.* SE COUVRIR *de l'autorité d'autrui. Il prétend ainsi* SE COUVRIR *de la doctrine des docteurs approuvés.* (Boss.) *Celui qui se sert de finesse pour* SE COUVRIR *en un endroit se découvre dans un autre.* (La Rochef.) *Une âme belle et sans tache, qui veut conserver toute sa pureté, cherche moins à paraître qu'à* SE COUVRIR *du voile de la modestie.* (Buff.) *Quiconque enfreint les règles cherche à entraîner les faibles avec soi, et à* SE COUVRIR *de la multitude.* (Chateaub.) *Dans toutes les faillites, pour les maisons les plus honorables,* SE COUVRIR *est regardé comme le plus saint des devoirs.* (Balz.)

En vain vous *vous couvrez* des vertus de vos pères.
BOILEAU.

Assez d'autres viendront, à mes ordres soumis,
Se couvrir des lauriers qui vous furent promis.
RACINE.

J'ai froid, le vent se lève et l'heure est avancée,
Et je n'ai rien pour *me couvrir*.
A. GUIRAUD.

— Mettre son chapeau sur sa tête : *Je ne* ME COUVRIRAI *point, si vous ne* VOUS COUVREZ. (Mol.)

— *Se couvrir de*, Se mettre à l'abri de :

Il leur laissait à peine, au bout de dix années,
Pour *se couvrir de* nous, l'ombre des Pyrénées.
CORNEILLE.

— *Se couvrir de sang*, Commettre des meurtres : *Il* S'EST COUVERT DU SANG *de ses frères.*

— Pop. *Se couvrir d'un sac mouillé*, Chercher à excuser sa faute par des raisons qui l'aggravent, comme une personne qui, pour ne pas être mouillée par la pluie, se couvrirait d'un sac trempé d'eau.

— Escrim. Ecarter l'épée de son adversaire de la ligne de son propre corps :

. . . . J'attaque en quarte haute,
Monsieur tient quarte basse au lieu de *se couvrir :*
Est-ce ainsi que l'on pare? . . . . .
E. AUGIER.

— Jeux. Au crabs, Se dit du tenant, lorsque, le servant ayant sa chance, il se donne la sienne. ‖ Au trictrac, Couvrir une de ses dames, en en plaçant une seconde sur la même flèche.

— **Syn. Couvrir, cacher, celer**, etc. V. CACHER.

— **Allus. littér. Couvrez ce sein que je ne saurais voir**, Allusion à un vers de Molière dans *Tartufe*. V. SEIN.

— **Antonyme**. Découvrir.

COUVROSE s. f. (kou-vrô-ze). Bot. Nom vulgaire d'un champignon, l'agaric en conque (*agaricus ostreatus*).

COUX adj. et s. m. (kou). Ancienne forme du mot COCU.

— **Homonymes**. Cou, coup, coût, et couds, coud (du verbe *coudre*).

COUXIO s. m. (kou-ksi-o). Mamm. Nom vulgaire d'une espèce de saki.

COUYON, COUYONNADE, COUYONNER, COUYONNERIE, Autre orthographe des mots COÏON, COÏONNADE, COÏONNER, COÏONNERIE.

COUYONCE s. f. (kou-ion-se). Bot. Nom vulgaire de la folle-avoine.

COUZA (Alexandre-Jean), prince de Moldavie et de Valachie sous le nom d'**Alexandre-Jean Ier**, né à Galatz (Moldavie) en 1820, appartient à une famille honorable de ce pays. Il fut envoyé à Paris, où il fit ses études de 1834 à 1839; puis, de retour dans les principautés, il entra dans les troupes moldaves et conquit rapidement le grade de colonel. Son intelligence ouverte, les connaissances qu'il devait à son éducation soignée, attirèrent sur lui l'attention. Nommé vice-président du tribunal de Galatz, il fut appelé, vers 1850, au poste de préfet de cette ville (*percalabe*), et s'attira d'universelles sympathies par ses formes conciliantes et son habileté administrative. Couza se démit de ces fonctions sous le gouvernement de Vogodoris, et depuis ce moment se montra l'ennemi déclaré des influences étrangères dans les principautés, et un des plus chauds partisans de l'union de la Moldavie et de la Valachie. Devenu en peu de temps un des hommes les plus considérables de son pays, élu député de Galatz en 1858, chargé bientôt après du portefeuille de la guerre dans le cabinet des caïmacans provisoires, Alexandre Couza fut élu au mois de janvier 1859 prince de la Moldavie à Jassy, et, peu de jours après, prince de la Valachie à Bucharest. Cette double élection, qui eut un grand retentissement en Europe, amenait de fait l'union des principautés, que la diplomatie n'avait pas voulu admettre en principe au congrès de Paris. Couza, devenu prince Alexandre-Jean, jouit d'abord d'une grande popularité. Ayant pour point d'appui le parti national, il parut vouloir gouverner de façon à donner satisfaction aux idées de liberté et de progrès, et à faire entrer le peuple roumain dans une ère de paix intérieure et de prospérité. Par son attitude sage, habile et modérée, il vit sa double élection reconnue comme valable, mais exceptionnellement toutefois, dans les conférences de Paris, et ratifiée par la Porte. Ayant obtenu du gouvernement ottoman un firman autorisant la réunion en une seule chambre des deux chambres de chaque principauté, et par suite la constitution d'un ministère unique, le prince Alexandre-Jean fit, le 5 février 1862, l'ouverture de la première assemblée roumaine. Cet acte, qui complétait l'union de la Moldavie et de la Valachie, devenues un seul peuple sous le nom de Roumanie, ne fut pas, comme on était en droit de l'espérer, le début d'une ère de régénération pour le pays. Depuis son arrivée au pouvoir, le prince Alexandre-Jean s'était presque constamment trouvé en conflit avec la majorité des députés; les crises ministérielles se succédaient avec une extrême rapidité et rendaient presque impossible tout esprit de suite dans le gouvernement. Quelques mois après la réunion de la première assemblée roumaine, le président du ministère, Barba Catardji, était assassiné. Le vote du budget et de la loi électorale donnèrent lieu, cette même année 1862, à de nouveaux dissentiments entre les deux pouvoirs. Malgré cet antagonisme, Alexandre-Jean parvint à faire restituer à la nation les biens monastiques, qui comprenaient un cinquième de la propriété territoriale.

En 1863, Couza prit en main le commandement de l'armée, et annonça à la chambre roumaine une série de mesures qui, dans sa pensée, devaient mettre un terme au véritable état d'anarchie gouvernementale dans lequel se trouvait le pays, mais qui le firent accuser d'aspirer à la dictature, et de songer à un coup d'État. Au mois de mai 1864, le prince Alexandre-Jean promulgua une nouvelle loi électorale, et appela les Roumains à voter, par le suffrage universel, sur des modifications à apporter à la constitution. Il proposa notamment l'établissement d'un sénat pondérateur, la réforme de la loi électorale et l'octroi aux paysans d'une certaine partie des terres dont ils étaient les fermiers. Ce plébiscite fut voté par 611,094 voix sur 682,621 votants. Mais le trouble et l'anarchie n'en continuèrent pas moins à agiter le pays. Par un décret du 2 mai, le gouvernement s'arrogea le droit de supprimer les journaux sans avertissement ni poursuites judiciaires. Cette mesure accrut le mécontentement et les appréhensions des libéraux. Des arrestations arbitraires eurent lieu, sous prétexte de complots contre le pouvoir; la sécurité fut menacée dans les villes et dans les campagnes; l'ancienne popularité du prince Couza s'évanouit. Vainement prit-il quelques bonnes mesures, telles que celles de l'institution d'un conseil d'État et d'une cour des comptes; vainement chercha-t-il à se concilier les paysans en promulguant, sous forme de décret, la loi du 2-14 juillet 1864, qui supprimait la corvée, et donnait aux paysans la propriété des terres qu'ils occupaient, sauf une indemnité à payer aux seigneurs propriétaires; il vit le nombre de ses partisans devenir de plus en plus petit. Enfin l'année 1865, à la suite d'intempéries extraordinaires, fut marquée par une grande misère et par des désordres qui portèrent le dernier coup au prestige du prince Alexandre-Jean. Dans la nuit du 22 au 23 février 1866, Couza fut renversé du pouvoir par une conjuration militaire. Arrêté dans son palais par les conjurés, il signa son abdication le 23; les deux chambres proclamèrent sa déchéance, et désignèrent en même temps pour prince de Roumanie le comte de Flandre, sous le nom de Philippe Ier. Ce jeune prince n'ayant pas accepté, la couronne fut offerte au prince Charles de Hohenzollern, qui se rendit secrètement en Roumanie, et fut sur-le-champ proclamé.

Couza obtint de quitter la Roumanie sans être inquiété. N'ayant pas d'enfants, il avait solennellement adopté, en mai 1865, le fils d'une princesse Obrenovitch.

COUZE, petite rivière de France (Puy-de-Dôme), descend du Puy de Chambourget, situé au S.-E. du Puy de Sancy, coule de l'O. à l'E., passe à Besse, Saint-Floret, Issoire, et se jette dans l'Allier à 3 kilom. au-dessous de cette ville, après un cours de 50 kilom. ‖ Il y a en France plusieurs autres petites rivières qui portent le même nom : une dans la Haute-Vienne; une autre dans le département de la Dordogne; une troisième dans celui de la Corrèze, etc.

COUZÉRANITE s. f. Minér. Fausse orthographe du mot COUSÉRANITE.

COUZIÈRES (château de), l'un des plus beaux de la Touraine, dont les seigneurs de Montbazon firent leur résidence habituelle, et qui, depuis le XVIe siècle, occupe une place importante dans l'histoire. C'est dans ce castel qu'eut lieu, le 5 septembre 1619, l'entrevue de Marie de Médicis et de son fils Louis XIII; ce fut là aussi que se dénoua la romanesque aventure à la suite de laquelle l'abbé de Rancé aurait, dit-on, embrassé la vie monastique. Mme de Montbazon avait inspiré à l'abbé une violente passion. Obligé d'aller à Rome, à son retour il se hâta de se rendre au château de Couzières et se précipita dans l'appartement de la duchesse par un escalier secret; le premier objet qui frappa ses regards fut la tête de Mme de Montbazon séparée du corps. Cette dame était morte subitement, et, son cercueil